

Politique interculturelle

Adopté par le Conseil des commissaires Le 20 mai 2009



Composition du comité de travail

- M. Serge Beaudin, Directeur, Réseau des écoles de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies, responsable de la Politique
- M. Kelly Bellony, directeur, école Cardinal-Léger
- M. Martin Bergeron, directeur, Centre Antoine-de-Saint-Exupéry

Mme Scheila Brice, conseillère pédagogique aux communautés culturelles

Mme Michèle Garcia, directrice, école Le Prélude

Mme Marie-Ève Gauthier, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire (avsec)

Mme June Hodgdon, Directrice adjointe, Services des Ressources humaines

M. Yve Laviolette, Coordonnateur aux communautés culturelles

Mme Marie-Hélène Matte, conseillère d'orientation, école secondaire Henri-Bourassa

M. Sébastien Noël, directeur, centre Louis-Fréchette

M. José-Luis Requena, directeur école secondaire Daniel-Johnson

Mme Marie Robitaille, responsable, service de garde, école Wilfrid-Pelletier

Mme Christiane St-Onge, directrice, Services corporatifs, communications et secrétariat générale

Préambule

La Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) dessert un territoire situé dans la partie nord-est de l'île de Montréal. Reflet de la diversité ethnoculturelle présente sur les différentes composantes de son territoire, plus du quart de ses élèves sont nés à l'extérieur du Québec. Ils proviennent notamment d'Afrique du Nord, d'Amérique latine et des Antilles. C'est plus d'une centaine de pays qui sont représentés. Au plan linguistique, plus du tiers ont une langue maternelle autre que le français. Ils parlent l'arabe, l'espagnol, le créole et quelque 70 autres langues. La proportion des élèves et du personnel issus de l'immigration est en augmentation constante depuis la formation de la CSPÎ en 1998.

La diversité ethnoculturelle est une réalité qu'il faut prendre en compte pour toutes les actions posées par la commission scolaire et ses établissements dans la mise en place d'un environnement éducatif favorisant la réussite de tous.

Les commissions scolaires du Québec sont organisées sur une base linguistique et laïque. Dans une commission scolaire françophone, le français, langue commune de la vie publique, est au cœur de sa mission éducative : instruire, socialiser et qualifier.

De façon à faciliter l'intégration des élèves et du personnel issus de l'immigration et à concourir à l'harmonie sociale, la CSPÎ, en tant qu'organisme public voué à l'éducation, doit faire la promotion des valeurs communes de la société québécoise auprès de ses élèves jeunes et adultes, des parents, des diverses communautés qui la composent. De plus par ses attitudes et ses actions quotidiennes, l'ensemble du personnel qui y travaille doit incarner ces valeurs et servir de modèle aux élèves.

Définitions

Ethnoculturel : Caractérise toute réalité culturelle dérivant des traits collectifs (langue, coutumes, religion...) associés à une collectivité et qui se transmettent d'une génération à l'autre, tout en se transformant.

Interculturalisme : Modèle préconisant des rapports harmonieux entre cultures, fondés sur l'échange intensif et axés sur un mode d'intégration qui ne cherche pas à abolir les différences, tout en favorisant la formation d'une identité commune.

Intégration : En démocratie, à l'échelle collective ou sociétale, l'intégration est l'ensemble des processus par lesquels une collectivité aménage les institutions, les rapports sociaux et la culture de manière à susciter l'adhésion du plus grand nombre. À l'échelle individuelle, c'est l'ensemble des choix en vertu desquels un citoyen en vient à participer pleinement, s'il le souhaite, à la vie de la société (en particulier dans la sphère publique) et à s'épanouir selon ses caractéristiques et ses orientations.

Orientations

En matière d'interculturalisme, la CSPÎ identifie trois orientations qui sont directement en lien avec chacune des trois orientations de son plan stratégique :

- 1. Favoriser la culture de la réussite des élèves jeunes et adultes de tous les types d'établissements par la mise en place de pratiques pédagogiques différenciées qui tiennent compte de la diversité ethnoculturelle des milieux.
- 2. Former, dans le cadre d'une organisation apprenante, tous les personnels à œuvrer adéquatement dans un contexte interculturel.
- 3. Favoriser une participation active des familles et des communautés à la vie de l'école par la mise en place de moyens de communications et d'informations efficaces.

Objectifs

- 1. Valoriser la qualité du français, langue commune de la vie publique, comme composante essentielle de la réussite scolaire de tous les élèves, jeunes et adultes.
- 2. Assurer des services d'apprentissage du français comme nouvelle langue pour tous les nouveaux arrivants non francophones, qu'ils soient jeunes ou adultes.
- 3. Assurer en français une formation continue et adéquate en proposant à l'élève, tout au long de son parcours scolaire, une approche différenciée qui tient compte de l'évolution de sa situation linguistique et scolaire.
- 4. Favoriser l'intégration scolaire et sociale de l'ensemble des élèves quelle que soit leur appartenance ethnoculturelle.
- 5. Valoriser le patrimoine culturel québécois dans ses aspects historiques et contemporains où l'élève sent à la fois qu'il hérite d'une culture spécifique et qu'il pourra y apporter une contribution plurielle qui l'enrichira.
- 6. Promouvoir à travers l'ensemble des activités éducatives les valeurs communes du Québec qui est une société libre, démocratique, pluraliste, reposant sur la primauté du droit.
- 7. Assurer le développement professionnel du personnel sur l'interculturalisme et les réalités vécues par les personnes issues de l'immigration pour que chacun, dans son champ d'intervention, puisse tenir compte de la diversité ethnoculturelle.
- 8. Reconnaître la contribution et l'expertise du personnel qui soutient la mise en place de stratégies efficaces d'intégration des élèves de toute appartenance ethnoculturelle.

- 9. Assurer dans tous les établissements un climat d'apprentissage et de travail harmonieux basé sur le respect mutuel et l'ouverture à la diversité ethnoculturelle.
- 10. Familiariser les parents de toute appartenance ethnoculturelle au fonctionnement de l'école québécoise, par des moyens de communication adaptés aux particularités de chaque milieu.
- 11. Favoriser la participation active des parents de toute appartenance ethnoculturelle à la vie de l'école.

Responsabilités

La présente politique vise tous les élèves des secteurs jeunes et adultes sans exception et tout le personnel du milieu scolaire chacun dans son champ d'intervention spécifique. Elle fait également appel à tous les partenaires qui contribuent à la réalisation de la mission éducative de l'école. Elle est en continuité avec les orientations de la CSPÎ et en cohérence avec les grands encadrements qui balisent l'action du milieu scolaire et qui sont notamment :

- Le Code civil,
- La Charte des droits et libertés de la personne du Québec,
- La Charte de la langue française,
- La Loi sur l'instruction publique,
- La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du ministère de l'Éducation du Québec.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. *Pour enrichir le Québec ; Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*, 2008, 14 p.